



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090071

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/06/2024 19H04 C:005360 I:33424
V/REF : 949374
V/Email reçu le Vendredi 28/06/2024 a 19H04

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 08903/03123
IMMEUBLE : GRANDE RUE
37, GRANDE RUE
.
69930 ST CLEMENT LES PLACES

Vaulx en Velin, le 03 Septembre 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N°37 RUE-LOGEMENT VACANT SOUS PASS-2EME ETAGE
CONTACTER M.JOUMNI-TEL:*06 76954793*

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT D'UN DOUBLE VITRAGE SUR LA FENETRE
Donneur d'ordre : M. L. JOUMNI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 03/07 A 15H00 :
PRISE DE COTES

LE 23/07 A 13H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT SOUS PASS AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT VITRAGE FENETRE DANS LA CHAMBRE 1
CONTROLE DE BONNE FIXATION

NOTRE PRESONNEL CONSTATE QU'IL Y A LE VITRAGE DE LA CHAMBRE 2 EST CASSE
PREVOIR LE REMPLACEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

LE 02/09 A 09H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT VACANT AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU VITRAGE DE LA FENETRE CHAMBRE 2
CONTROLE BONNE FIXATION - RAS
NETTOYAGE ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 02/09/24 a 11H27 M. L. JOUMNI

CS LCOMPTER Email envoyé le 02/09/24 a 11H27 M. S. BONNY

CS LGESTION Email envoyé le 16/08/24 a 12H14 M. L. JOUMNI

NOUS PRECONISONS LE REMPLACEMENT DU VITRAGE DE LA CHAMBRE 2



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090071

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
1,00	MS00031-Rempl.double vitrage sur fenetre	8	202,26	202,26
1,00	MS00031-Rempl.double vitrage sur fenetre	18	202,26	202,26
TOTAL H.T.				460,14
T.V.A. a 10,00%				46,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>506,15</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 949374 du 28/06/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

37 GRANDE RUE

69930 ST CLEMENT LES PLACES

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

08903-00001-00001-00024 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 13/07/2024

Observations

LOGEMENT VACANT SOUS PASSE

PREVENIR DE L'INTERVENTION M. JOUMNI 0676954793

MERCI

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00031 Remplacement d'un double vitrage sur fenêtre	3,00	203,22	609,66	60,97	670,63
Total H.T.					665,55
Total TVA					66,56
Total TTC					732,11

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JOUMNI Lotfi le 28/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **37 GRANDE RUE 69930 ST CLEMENT LES PLACES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **28/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 949374